

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR le 12 décembre 2022.

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 décembre 2022.**

Date de convocation : 01/12/2022

Date d'affichage : 01/12/2022

Présents : André BERTRAND, Christelle DE OLIVEIRA, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Françoise MARTIN DUPE, Lucas MIALANE, Jean TRINQUIER.

Absent : Julien PRADEL.

Absents excusés : Alexandra AVAZERI, Jean -Claude RAMOS

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – RPQS Eau et Assainissement

M. Le Maire présente le Rapport Relatif au Prix et à la qualité du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement élaboré par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

Sur le territoire des 28 communes :

- Pour l'eau le SIELL fait état de 8 817 contrats et d'un prélèvement total de 1 699 975 M3.
Les consommations s'élèvent à 895 717 M3.
Le réseau de distribution court sur 428 km.
- Pour l'assainissement, il existe 6 835 contrats pour 608 333 m3 d'eaux usées traitées, 130 km de réseau et 1 512 installations d'assainissement non collectif.

Adoption à l'unanimité.

2- CONVENTION TERRAINS COMMUNAUX

Suite à la demande de Mme Camille BRISSET et de M. André CASTAGNET qui créent un élevage caprin, il est proposé un « Prêt à usage gratuit de parcelles communales » pour une année, sur les parcelles ci-après :

Section	n° parcelle	Contenance			Lieu-dit	Nature
		Ha	A	Ca		
AB	0001	2	30	90	LE VILLAGE	Parcours
AB	0011	0	4	80	LE VILLAGE	Parcours
AB	0013	0	1	20	LE VILLAGE	Parcours
AB	0014	0	2	80	LE VILLAGE	Parcours
AB	0015	0	1	30	LE VILLAGE	Parcours
AB	0018	1	85	90	LE VILLAGE	Parcours
AB	0056	0	8	10	LE VILLAGE	Parcours
AB	0059	0	0	41	LE VILLAGE	Parcours
AB	0063	0	0	80	LE VILLAGE	Parcours
AB	0065	0	0	92	LE VILLAGE	Parcours
AB	0066	0	0	71	LE VILLAGE	Parcours
AB	0068	0	1	20	LE VILLAGE	Parcours
AB	0185	0	2	20	LE VILLAGE	Parcours
C	0001	0	16	00	LAS FUMADES	Parcours
C	0165	0	15	15	PIOCH AUNIS	Parcours
C	0169	0	2	55	PIOCH AUNIS	Parcours
TOTAL		4	74	94		

Vote à l'unanimité.

3 – RESTAURATION DE LA LAVOGNE

M Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 8 716 € est attribuée à la commune par le FEADER et l'Etat pour la restauration de la lavogne de la Route de Millau. Les travaux seront effectués en 2023.

Le dossier de demande a été élaboré par le CPIE des Causses Méridionaux.

Vote à l'unanimité.

4– ECLAIRAGE PUBLIC

A la suite de la réunion publique et de la décision du conseil municipal, dès que les 5 horloges astronomiques seront installées, la commune pourra procéder à l'extinction de l'éclairage public, afin de limiter la pollution lumineuse, favoriser la biodiversité et les économies d'énergie.

Les horaires proposés pour l'extinction sont :

- Novembre à Mars : 23 h à 6 h.
- Avril à Octobre : 24 h à 6 h.

Le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité et charge M. le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Vote à l'unanimité.

5 – RENOVATION DE L'ANCIENNE POSTE

M. le Maire informe le conseil municipal des travaux à réaliser à l'Ancienne Poste, place de la Bascule. Ce bâtiment comportait l'ancienne poste et le logement du receveur. Il est actuellement loué au CPIE.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel à un architecte et à solliciter les subventions les plus élevées possible

Vote à l'unanimité.

6 – RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire informe le conseil municipal des travaux à réaliser à la salle polyvalente. Le bâtiment est vétuste et nécessite une réhabilitation.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel à un architecte et à solliciter les subventions les plus élevées possible.

Vote à l'unanimité.

7 – AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

La cour d'école est endommagée et nécessite une réfection. Un projet de « désimperméabilisation » est proposé qui pourrait associer les usagers et l'équipe éducative.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel à un architecte et à solliciter les subventions les plus élevées possible.

Vote à l'unanimité.

8 – CARREFOUR DU CAMP LAURIER

Ce carrefour doit être réaménagé. Le poste ENEDIS a été déplacé, une allée d'arbres a été plantée Rue de la lavogne et un cheminement permettra de sécuriser les piétons qui l'empruntent.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel à un architecte et à solliciter les subventions les plus élevées possible.

Vote à l'unanimité.

9 – AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Christelle DE OLIVEIRA propose, que conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, la commune puisse, avant l'adoption du budget 2023 engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Vote à l'unanimité.

10 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Christelle DE OLIVEIRA rappelle au conseil municipal que les communes doivent disposer d'un service de médecine préventive. Le Centre de Gestion 34 assure ce service moyennant une cotisation annuelle de 0,42 % du montant brut déclaré à l'URSSAF en N-1 et la durée de la convention est de 3 ans (2023-2025).

Vote à l'unanimité.

11 – BANDEROLE PUBLICITAIRE « MEDECINS »

Afin de préparer le remplacement de notre médecin, M le Maire propose de mettre en place une banderole sur le rond-point de l'autoroute.

Le devis de FLASH ENSEIGNES est retenu pour un montant HT de 230 €.

Vote à l'unanimité.

12 - SECTORISATION DE L'ECOLE CONCERNANT LE COLLEGE

Le Conseil Département de l'Aveyron a animé une réunion le 7 décembre à l'intention des parents d'élèves, des enseignantes et des élus du RPI Le Caylar – Les Rives.

Il s'agit d'opter, éventuellement, pour être sectorisé sur le collège de La Cavalerie.

Une autre réunion sera organisée.

La séance est levée à 22 h 15.